



**Licence Humanités
Parcours "culture & médias"**

Première année

GUIDE DES ETUDES

Année universitaire 2025-2026

1. Objectifs et recrutement

La Licence Sciences Humaines et Sociales, mention Humanités, parcours Culture & Médias, a pour objectif de **doter les étudiant·es d'une solide culture générale et de les préparer aux métiers de la culture et des médias**. Les étudiant·es animé·es par une **curiosité intellectuelle**, une **ouverture culturelle** et de **bonnes capacités rédactionnelles** y trouveront un terrain d'épanouissement favorable à leur réussite.

Elle s'adresse en priorité aux titulaires d'un baccalauréat général (L, ES, S), mais reste ouverte à toutes les bachelier·es : les titulaires de baccalauréats technologiques ou professionnels peuvent intégrer la formation. Le parcours antérieur des étudiants issus des filières technologiques et professionnelles étant parfois moins centré sur la culture générale et l'expression écrite, un engagement personnel soutenu leur permettra de **progresser rapidement et de développer les compétences attendues pour réussir**.

Les étudiant·es déjà titulaires d'un diplôme universitaire (BTS, DUT, DEUG, Licence, etc.) peuvent demander une Validation d'Études (VE) afin d'intégrer la formation à un niveau adapté. Cette procédure, soumise à la commission de validation d'études, s'effectue par le dépôt d'un dossier auprès des services de scolarité de l'Université ou du secrétariat Info-Com qui pourront donner toutes les informations pratiques nécessaires (constitution du dossier, dates de retrait et de dépôt des documents, ...).

L'ULCO offre des aides à la réussite : tests de positionnement, accès gratuit au Projet Voltaire, ... Un accompagnement et / ou un tutorat peu(ven)t être proposé(s) aux étudiant·es en exprimant le besoin.

2. Un enrichissement culturel continu

La réussite en licence Sciences Humaines et Sociales mention Humanités, parcours Culture & Médias repose autant sur les **enseignements reçus** que sur une **démarche personnelle de consolidation des connaissances et d'ouverture culturelle**. Les étudiant·es sont ainsi encouragé·es à :

- fréquenter régulièrement des lieux culturels tels que le cinéma, le théâtre, les salles de concert, les musées ou les bibliothèques ;
- participer aux ateliers artistiques proposés par l'Université et ses partenaires locaux ;
- lire la presse quotidienne (*Le Monde, Libération, Le Figaro,...*), hebdomadaire (*Le Nouvel Obs, Le Point,...*) et spécialisée (*Télérama, Art Press, La Scène, etc.*), tous ces titres étant accessibles à la Bibliothèque Universitaire Littoral Côte d'Opale (BULCO) qui propose aussi une page dédiée à la culture et aux médias sur son site Web (<https://www.bulco.univ-littoral.fr/culture-et-medias/>). Plusieurs titres sont aussi accessibles gratuitement à distance.

Quels que soient leurs goûts personnels – musique, cinéma, littérature ou autres domaines artistiques et culturels –, les étudiant·es sont invité·es à élargir leurs horizons et à explorer diverses formes culturelles. Si aucune expression artistique n'est à écarter, il est particulièrement bénéfique de découvrir le théâtre, la littérature dans sa pluralité, ou encore les différentes formes d'arts visuels. Cette ouverture constitue un atout essentiel pour se préparer aux métiers de la culture et des médias.

3. Les stages professionnels

Un **stage professionnel est obligatoire en troisième année** de Licence, pour une durée minimale de 35 heures (5 jours), en continu ou de manière discontinue. Ce stage ne doit pas empiéter sur le temps de cours. Il peut avoir lieu pendant le week-end, les vacances universitaires ou pendant les jours ou périodes sans cours par exemple. Des stages facultatifs sont également possibles dès la première ou la deuxième année, constituant une expérience enrichissante et valorisable dans le parcours académique et professionnel.

Ces stages doivent être en lien direct avec la formation et le projet professionnel (institutions ou entreprises culturelles, services culturels de collectivités territoriales, etc.) et s'organiser de manière à ne pas perturber la scolarité :

- les **stages continus** se déroulent durant les vacances universitaires et ne doivent pas excéder un mois ;
- les **stages discontinus** (par exemple quelques heures hebdomadaires auprès d'une compagnie artistique ou dans une institution culturelle) se déroulent en dehors de l'emploi du temps et ne dépassent pas une demi-journée par semaine sur l'année universitaire.

L'évaluation repose sur un rapport rédigé par l'étudiant·e et encadré par l'enseignant responsable du *Projet Professionnel Personnel (PPP)*. Les stages facultatifs peuvent donner lieu à un bonus de note, tandis que le stage obligatoire de troisième année est intégré à l'évaluation du PPP. **Le fait de ne pas obtenir de note de stage en troisième année conduira à considérer l'étudiant·e comme défaillant·e et empêchera la délivrance du diplôme.**

4. Maîtrise de l'expression et orthographe

La qualité de l'expression écrite constitue une compétence fondamentale dans le domaine des Humanités, de la culture et des médias. Lors des évaluations, **les enseignant·es sont invité·es à évaluer avec exigence les qualités d'expression et l'orthographe des étudiant·es dans tous les enseignements délivrés et dans toutes les situations d'évaluation.** Les étudiant·es sont donc encouragé·es à perfectionner en permanence leur maîtrise de la langue française. Le Projet Voltaire est un outil mis à leur disposition par l'ULCO pour les accompagner dans cette progression. Les étudiant·es disposent ainsi de tous les moyens nécessaires pour améliorer, si nécessaire, leur maîtrise de l'expression écrite et orale et assurer leur réussite.

5. Poursuites d'études et insertion professionnelle

À l'ULCO, le **Master Culture, Création Artistique et Développement du Territoire** représente la suite logique de la Licence Sciences Humaines et Sociales, mention Humanités, parcours Culture & Médias. Cette formation est accessible sur sélection (dossier et entretien). **D'autres débouchés sont envisageables** et des actions pour définir le projet professionnel ou de poursuite d'études des étudiant·es sont menées.

Assimiler les connaissances délivrées dans le cadre des enseignements, développer une **expression claire et rigoureuse**, entretenir une **curiosité culturelle** constante et multiplier les **expériences de terrain** (stages, ateliers, projets, ...) sont autant de **leviers qui ouvrent la voie à une insertion réussie dans les métiers de la culture et des médias.**

6. Engagement citoyen et vie universitaire

L'Université est particulièrement attentive à **la lutte contre toutes les formes de discriminations, de harcèlement et de violences sexuelles et sexistes**. Un dispositif de signalement et d'accompagnement est mis en place, accessible par l'adresse électronique stop.discrimination@univ-littoral.fr.

En cas de besoin, vous pouvez rencontrer l'un.e des trois référent.es (étudiant.e, enseignant.e, agent.e) sur chaque pôle de l'ULCO.

Toutes les infos et les coordonnées sont disponibles sur la page Web <https://egalite.univ-littoral.fr/>.

Philippe Ethuin

Maître de conférences en sciences de l'information et de la communication
Responsable de la licence Sciences Humaines et Sociales,
Mention Humanités, parcours Culture & Médias.

INFORMATIONS PRATIQUES

LICENCE HUMANITES

* **Le Secrétariat Humanités** se situe dans le bureau 2416, au 2^{ème} étage de la Citadelle. Il est assuré par Madame Lydie DESMIS : Tél. : 03.28.23.70.30 - Mail : lydie.desmis@univ-littoral.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi	8 h 30 – 12 h 30	13 h 30 – 16 h 00
Mardi en télétravail	8 h 30 – 12 h 30	13 h 30 – 16 h 00
Mercredi	8 h 30 – 12 h 30	13 h 30 – 16 h 00
Jeudi	8 h 30 – 12 h 30	13 h 30 – 16 h 00
Fermé le vendredi		

* **Les vitrines d'informations** se situent au 2^e étage dans le couloir (après le secrétariat) sur la droite. Sont affichés, par année d'études, les listes de groupes et toutes autres informations à destination des étudiants. *A consulter très régulièrement.*

* **Informations aux étudiants** : L'Université du Littoral Côte d'Opale propose un site sur lequel les étudiants pourront trouver des informations diverses (ex : emplois du temps, inscriptions/Bourses et aides/insertion professionnelle/orientation...) : <http://portail.univ-littoral.fr>

* **Calendrier universitaire 2025/2026**

Rentrée universitaire : lundi 8 septembre 2025

Semestre 1 : du 8 septembre 2024 au 10 janvier 2026

Vacances de Toussaint : du samedi 25 octobre 2025 après les cours au lundi 3 novembre 2025 au matin.

Vacances de Noël : du samedi 20 décembre 2025 après les cours au lundi 5 janvier 2026 au matin

Examens du Semestre 1 : à partir du 15 décembre 2025 (date susceptible d'être modifiée)

Semestre 2 : du 12 janvier 2026 au 30 juin 2026

Vacances d'hiver : du samedi 21 février 2026 après les cours au lundi 2 mars 2026 au matin

Vacances de Pâques : du samedi 11 avril 2026 après les cours au lundi 27 avril 2026 au matin

Examens du Semestre 2 : à partir du 11 mai 2026 (date susceptible d'être modifiée)

Examens de Session 2 : à partir du 15 juin 2026 (date susceptible d'être modifiée)

Le tableau des enseignements ici présenté n'est pas contractuel et est susceptible d'être soumis à modification.

Organisation des enseignements de la licence Humanités, 1^{re} année, 1^{er} semestre

Unité d'enseignement	Matière		Ects/ Coef	Enseignant	Vol .	Modalités d'évaluation
C1 – Analyser un objet culturel (dans une approche descriptive)	Histoire de l'art (SAé 1)		4	Gilles Lévêque	18	Examen final + production
	Filmologie		3	Jérôme Fiévet	24	Examen final
	Musicologie		3	Bertrand Dupouy	24	Examen final
C2 – Produire un discours argumenté oral ou écrit (discours descriptif)	Philosophie morale		4	Margaux Bourel	24	Examen final
	Sciences de l'information et de la communication		4	Virginie Wojtkowski	24	Examen final
	Introduction à la sociologie		4	Jérôme Boissonade	24	CC ¹ et examen final
C3 – Construire son identité professionnelle, individuelle et citoyenne (exploration)	LV2	Espagnol	3	Aurore Perrin / Sabine Flahaut	24	Contrôle continu
		Autres langues		CRL		Contrôle continu
	Anglais (lansad)		3	Laura Hocquez/ Carole Abi-Aad		CC et examen final
	Informatique (SAé 1) – conception graphique		2	Jocelyn Druel	24	Contrôle continu
	Méthodologie documentaire		1	Anne de Maupeou	9	Examen final

¹ CC = contrôle continu.

Organisation des enseignements de la licence Humanités, 1^{re} année, 2^e semestre

Unité d'enseignement	Matière		Ects/ Coef	Enseignant	Vol.	Modalités d'évaluation
C1 – Analyser un objet culturel (dans une approche descriptive)	Cours obligatoires	Littérature XVIIe- XVIIIe	3	Caecilia Ternisien	24	Examen final
		Culture générale 1	4	Louis Dieu	24	CC et examen final
	Options (une sur deux)	Le roman 1	2	Tina Biraz	24	Examen final
		Le Théâtre	2	Tina Biraz	24	Examen final
C2 – Produire un discours argumenté oral ou écrit (discours descriptif)	Philosophie générale		4	Gilles Lévêque	18	Examen final + production
	Histoire XVII ^e -XVIII ^e		3	A confirmer	24	Examen final
	Histoire et théorie des médias		4	Virginie Wojtkowski	24	
C3 – Construire son identité professionnelle, individuelle et citoyenne (exploration)	LV2	Espagnol	3	Aurore Perrin / Sabine Flahaut	24	Contrôle continu
		Autres langues		CRL		Contrôle continu
	Anglais (lansad)		3	Laura Hocquez / Carole Abi-Aad	24	CC et examen final
	Informatique		2	A confirmer	20	Contrôle continu
	PPP – Univers professionnels		2	A confirmer	17	Examen final

SOMMAIRE

LICENCE HUMANITES PARCOURS CULTURE ET MEDIAS - 1re ANNEE	Page
<i>SEMESTRE 1</i>	
C 1 : Analyser un objet culturel	
Histoire de l'Art (Saé 1)	10
Filmologie	11
Musicologie	12
C 2 : Produire un discours argumenté oral ou écrit	
Philosophie morale	13
Sciences de l'information et de la communication	14
Introduction à la sociologie	15
C3 : Construire son identité professionnelle, individuelle et citoyenne	
Anglais (Lansad)	17
LV2 espagnol	19
Informatique	20
Méthodologie documentaire	22
<i>SEMESTRE 2</i>	
C 1 : Analyser un objet culturel	
Cours obligatoires :	
Littérature XVIIe-XVIIIe	23
Culture générale	24
Options (une sur deux) :	
Le Roman 1	25
Le Théâtre	26
C 2 : Produire un discours argumenté oral ou écrit	
Philosophie générale	27
Histoire XVIIe-XVIIIe	28
Histoire et théorie des Médias	29
C3 : Construire son identité professionnelle, individuelle et citoyenne	
Anglais (Lansad)	17
LV2 espagnol	19
Informatique	20
PPP	30
Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)	31



Licence Humanités

Parcours culture & médias

1ère année

LICENCE HUMANITES
1^{re} année – guide des études 2025-2026

Matière : HISTOIRE DE L'ART (SAé)

Enseignant : Gilles LEVEQUE
Semestre : 1
Unité : C1 : Analyser un objet culturel
Crédits ECTS : 4

Programme et objectifs :

De la Renaissance au réalisme (XV^e-XIX^e siècle) :

Le cours présente l'histoire de l'art occidental depuis son renouveau à la Renaissance jusqu'à l'aube de l'époque moderne. L'objectif est de comprendre les différents styles qui se sont succédé pendant cette période, en les référant à la situation historique, et plus précisément à la vision du monde qui s'incarne dans chaque style. Au fond, au-delà d'une histoire de l'art proprement dite, il s'agira d'esquisser une histoire de la compréhension, de la perception et de la sensibilité de l'Occident prémoderne.

SAé :

Il s'agira, en petits groupes, de produire une explication orale d'une œuvre choisie dans le répertoire renaissant ou baroque selon les principes explicatifs d'H. Wölfflin. Toutes les informations seront fournies en cours.

Bibliographie :

Jean DELUMEAU et Ronald LIGHTBOWN, *La Renaissance*, Paris, Seuil, collection « Histoire artistique de l'Europe », 1996.

Joël CORNETTE et Alain MEROT, *Histoire artistique de l'Europe : Le XVII^e siècle*, Paris, Seuil, collection « Histoire artistique de l'Europe », 1999 ;

Michael LEVEY, *L'art du XVIII^e siècle*, Paris, Flammarion, 1993.

Werner HOFMANN, *Une époque en rupture, 1750-1830*, Paris, Gallimard, Univers des Formes, 2011.

Contrôle des connaissances :

contrôle continu : non

type d'épreuve : Questions à réponse ouverte courte (+ SAé)

durée : 1h30

documents autorisés : non

LICENCE HUMANITES
1^{re} année – guide des études 2025-2026

Matière : FILMOLOGIE

Enseignant : Jérôme FIEVET
Semestre : 1
Unité : C1 : Analyser un objet culturel
Crédits ECTS : 3

Objectifs :

Ce cours d'introduction à la filmologie propose une approche du cinéma selon son évolution historique à travers ses enjeux techniques, économiques, sociaux, culturels, politiques et artistiques, de cet art de l'ère moderne. A travers l'histoire des origines du cinéma et ses grands courants jusqu'aux années 1960, seront aussi abordés les fondamentaux du langage cinématographique.

Programme

Partie 1 : Le cinéma premier : Début du cinématographe entre évolution technique et naissance d'un art populaire.

Partie 2 : Un art nouveau à part entière dans l'entre deux guerres avec l'apogée du Cinéma Muet.

Partie 3 : Naissance du cinéma classique : L'effet Hollywood ou la naissance de la narration classique et des grands équilibres économiques à travers le cinéma parlant.

Partie 4 : Le cinéma moderne des années 1960. La Nouvelle vague ou une nouvelle liberté du cinéma ?

Bibliographie :

- Esthétique du film - 5e éd. - 125 ans de théorie et de cinéma. de Jacques Aumont (Auteur) Alain Bergala (Auteur) Michel Marie (Auteur) Marc Vernet (Auteur), édition Armand Colin
- Une brève histoire du cinéma de Martin Barnier et Laurent Jullier, édition Pluriel
- Cinéma de Youssef Ishaghpour, édition Verdier poche
- Qu'est-ce que le cinéma ? André Bazin, 7RT édition Le Cerf
- L'écran démoniaque. Lotte H.Eisner, éditions Ramsay
- La nouvelle vague, portrait d'une jeunesse, d'Antoine De Baecque, édition ChampsArts

Contrôle des connaissances :

Contrôle continu : non

Type d'épreuve : Analyse d'une séquence et questions écrites

Durée : 2h00

Documents autorisés : non

LICENCE HUMANITES
1^{re} année – guide des études 2025-2026

Matière : MUSICOLOGIE DES MUSIQUES ACTUELLES

Enseignant : Bertrand DUPOUY
Semestre : 1
Unité : C1 : Analyser un objet culturel
Crédits ECTS : 3

Programme et objectifs :

Connaître les principaux courants des musiques populaires anglo-saxonnes des années cinquante à nos jours. Pouvoir les resituer dans le contexte historique, politique, économique et social qui les a vus naître. Appréhender les valeurs esthétiques et culturelles qui leur sont attachées. La musique afro-américaine sera évoquée, mais non approfondie, puisque traitée en L2.

Pop et rock : 15h
Country music et folk : 3h
Musiques électroniques : 6h

Bibliographie:

Dictionnaire du rock, ouvrage collectif dirigé par Michka Assayas (Collection Bouquins, éditions Robert Laffont)

Country. Les racines tordues du rock'n'roll, par Nick Tosches (Editions Allia)

Awopbopaloobop Alopbamboum. L'âge d'or du rock'n'roll, par Nick Cohn (Editions Allia)

Dead Elvis, par Greil Marcus (Editions Allia)

L'âge du rock, par Alain Dister (Collection Découvertes, éditions Gallimard)

England's dreaming. Les Sex Pistols et le punk, par Jon Savage (Editions Allia)

Le rock psychédélique américain 1966 – 1973, par Philippe Thieyre (Editions Parallèles)

Modulations. Une histoire de la musique électronique, ouvrage collectif dirigé par Peter Shapiro et Caipirinha Productions (Editions Allia)

Hard Rock, Heavy Metal, Metal, par Fabien Hein (Editions Irma/Setun)

Les nouveaux courants musicaux. Simples produits des industries culturelles?, par G r me Guibert (Collection Musique et Soci t ,  ditions Autrement)

Contr le des connaissances

contr le continu : non

Examen final : oui

Type d' preuve :  crit (3h)

LICENCE HUMANITES
1^{re} année – guide des études 2025-2026

Matière :	PHILOSOPHIE MORALE
------------------	---------------------------

Enseignant : Margaux BOUREL
Semestre : 1
Unité : C2 : Produire un discours argumenté oral ou écrit
Crédits ECTS : 4

Programme et objectifs :

Éthique et violence dans l'histoire humaine

Ce cours d'introduction à l'éthique interroge notre responsabilité morale face à la violence. À travers l'étude des grandes tragédies du XX^e siècle et de leurs répercussions contemporaines, nous examinerons comment chaque individu est confronté à des choix éthiques décisifs face à la violence, qu'elle soit subie, exercée ou simplement observée. Le cours questionne ainsi les fondements de la responsabilité individuelle et collective dans un monde marqué par la récurrence des traumatismes historiques.

Bibliographie :

Les indications bibliographiques seront transmises lors des cours.

Contrôle des connaissances :

contrôle continu : non

type d'épreuve : examen terminal écrit

durée :

documents autorisés :

LICENCE HUMANITES
1^{re} année – guide des études 2025-2026

Matière :	Sciences de l'information et de la communication
------------------	---

Enseignant : *Virginie WOJTKOWSKI*
Semestre : 1
Unité : C2 : Produire un discours argumenté oral ou écrit
Crédits ECTS : 4

Programme et objectifs :

Ce cours est une analyse du discours médiatique pour une grille de lecture critique des médias et de leurs poids sur les questions sociétales contemporaines. Analyser le discours médiatique, la ritualisation des pratiques journalistiques et la construction symbolique de l'espace public via les moyens de communication.

Nous travaillerons sur les médias et la culture populaire, les rapports de pouvoir dans la sphère médiatique et les trajectoires des identités reçues et perçues par et dans la société.

Certains groupes ou sujets bénéficient d'une grande visibilité médiatique, tandis que d'autres sont ignorés ou caricaturés. L'analyse critique s'intéresse à ces mécanismes : pourquoi certains thèmes sont-ils omniprésents dans les médias ? Pourquoi d'autres sont-ils absents ou traités de manière stéréotypée ? Cela pose la question de l'accès à la parole publique et de la reconnaissance sociale. Nous aborderons les représentations de la diversité, l'inclusion, la circulation transnationale des contenus, la transformation des normes sociales et la contestation des pouvoirs dans l'espace médiatique.

Bibliographie :

LAMY Rose, Préparez-vous pour la bagarre, Défaire le discours sexiste dans les médias, Points Poche, 2022
MACE Eric, MAIGRET Eric, Penser les médiacultures, Le Bord de l'Eau, 2020
MEMETEAU Richard, Pop culture, Réflexions sur les industries du rêve et l'invention des identités, La Découverte, 2014
NEVEU Erik, Médias et société : La perspective de la communication sociale, PUQ, 2025.
REVERDY Marie, Comprendre l'impact des mass-médias dans la (dé)construction identitaire, Chronique Sociale, Savoir Communiquer, 2016
VEYRIERAS Jean-Baptiste, Pourquoi les stéréotypes ont la peau dure ? [Article], CNRS Le Journal, 12.06.2019
WINKIN, Yves, Anthropologie de la communication : de la théorie au terrain, Seuil, 2001.

Contrôle des connaissances :

contrôle continu : oui

type d'épreuve : DM

documents autorisés : oui

LICENCE HUMANITES
1^{re} année – guide des études 2025-2026

Matière :

INTRODUCTION A LA SOCIOLOGIE

Enseignant : Jérôme BOISSONADE
Semestre : 1
Unité : C2 : Produire un discours argumenté oral ou écrit
Crédits ects : 4

Programme et objectifs :

Ce cours d'introduction à la sociologie, intégrant des séquences de type TD, souhaite apporter d'une part quelques bases concernant les dimensions sociales de phénomènes considérés généralement comme naturels, psychologiques, culturels, économiques ou politiques : en l'occurrence dans ce cours, les rapports de domination. D'autre part, il souhaite donner le matériau théorique et des méthodes qui puissent être exploités lors des séquences de type TD, mais aussi et surtout à l'extérieur du cours.

Après une séance de présentation de ces méthodes et des approches sociologiques classiques, les cours porteront alternativement sur le travail d'Erving Goffman et celui de Pierre Bourdieu.

Les deux dernières séances de cours magistral permettront de prolonger et de donner d'autres perspectives scientifiques aux deux approches principales travaillées en cours et lors des séquences de type TD.

Séance 1 (CM)² : Méthodes et présentation synthétique de trois courants fondateurs de la sociologie (début) : Durkheim (intégration/régulation)

Séance 2 (TD) : Étude de tableaux de P. Bourdieu et de fragments de texte de E. Goffman

Séance 3 (CM) : Méthodes et présentation synthétique de trois courants fondateurs de la sociologie (fin) : Marx (exploitation), Weber (légitimité)

Séance 4 (TD) : Travail de groupe comparant les textes anonymes N°1 évoquant une situation de stigmatisation. Choix des meilleurs textes (mots-clés, résumés, justifications et nuage de mots collectif).

Séance 5 (CM) : Goffman (situation, rituels, acteurs, rôles, stigmates, norme, identité, cadres)

Séance 6 (TD) : Étude collective d'extraits de films évoquant des situations de stigmatisation.

Séance 7 (CM) : Bourdieu (habitus, capital, champs, distinction, reproduction, doxa et illusio)

Séance 8 (TD) : Étude de textes de P. Bourdieu par groupes (mots-clés, schémas, présentation orale par groupes).

Séance 9 (CM) : Nouvelles figures de la domination (D. Martuccelli)

Séance 10 (TD) : Travail de groupe comparant les textes anonymes N°2 avec des extraits de films évoquant des situations de violence symbolique. Choix des meilleurs textes et justification.

² Les contenus de chaque séance sont indicatifs et peuvent se décaler dans le semestre

Séance 11(CM) : *Quelques formes d'émancipation* (L. Boltanski, J. Rancière, C. Tilly, T. Gurr, M. Olson, D. Gaxie, M. De Certeau, E. Ostrom, P. Dardot et C. Laval)

Séance 12 (TD) : Révision générale à l'aide d'une mise en situation par groupes

Bibliographie :

Goffman E. (1975), *Stigmate ; les usages sociaux des handicaps*, Paris, Les éditions de Minuit

Cabin P. (2000), « Dans les coulisses de la domination », Revue *Sciences humaines*, numéro spécial « Le monde selon Bourdieu », n° 105.

Bourdieu P. (1979), *La distinction ; critique sociale du jugement*, Paris, Les éditions de Minuit

Contrôle des connaissances

60% : Examen et 40% : QCM lors d'une séance

LICENCE HUMANITES
1^{re} année – guide des études 2025-2026

Matière : ANGLAIS

Enseignants : Laura HOQUEZ, Carole ABI-AAD
Semestre : 1 et 2
Unité : C3 : Construire son identité professionnelle, individuelle et citoyenne
Crédits ECTS : 3

Programme et objectifs :

→ Approfondir:

- les *compétences générales* (savoirs, savoir-faire, savoir-être, savoir-apprendre).
- les *compétences communicatives langagières* (linguistiques, sociolinguistiques et pragmatiques) dans la langue anglaise et la culture du monde anglophone en travaillant sur des *activités langagières* de *réception* (orale et/ou écrite), de *production* (orale et/ou écrite) et d'*interaction* (orale et/ou écrite) dans une *perspective actionnelle*.

L'acquisition de ces compétences permettra à l'étudiant de préparer le certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur (CLES).

→ ORGANISATION DU COURS :

Approche de la langue anglaise : recrutement ; se présenter et convaincre, débattre ; échanges sociaux ordinaires ; activités culturelles, relations aux médias, vocabulaire de la presse etc.

+ 10 h minimum de travail en autoformation guidée (TAG)

Thématiques au programme : différentes presses / modes de diffusion ; le cinéma.

Contrôle des connaissances

Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences en LanSAD en Licence

L1-L2-L3 S5

Chaque étudiant est évalué en langues au moyen de 6 évaluations donnant lieu à 3 notes par semestre.

Les évaluations de compréhension orale (CO) et de production orale (production en continu et/ou interaction) (PO), donnent lieu à **une note de Pratique de la Langue Orale (PLO) représentant 40% de la note semestrielle.**

Les évaluations de compréhension écrite (CE) et de production écrite (PE), donnent lieu à **une note de Pratique de la Langue Ecrite (PLE) représentant 40% de la note semestrielle.**

En complément des enseignements, les étudiants effectuent au minimum 10h de travail en autoformation guidé au Centre de Ressources en Langues (dans les lieux d'accueil du CRL) ou à distance sur Internet. Ce travail, évalué en 2 périodes, donne lieu à une **note de Travail en Autoformation Guidée (TAG) représentant 20% de la note semestrielle.**

L'autoformation est comprise comme le moment où l'étudiant choisit ses modalités d'apprentissage avec les moyens offerts par le dispositif LanSAD (outils du CRL, ateliers de conversation, tutorat, CALAO...), en fonction de son niveau de départ, de son potentiel et de ses objectifs. Elle est guidée par l'enseignant qui prendra en compte dans sa notation : la réalisation effective des dix heures de travail, la régularité, la cohérence, la description et l'analyse du travail effectué (« carnet de bord »).

Le niveau minimum requis en Licence est le **niveau B1+ du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues** (CECRL). En Master, le niveau minimum requis est le **niveau B2+ du CECRL.**

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 :

- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est supérieure à 10, la note est conservée en session 2 ;
- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est inférieure à 10, l'étudiant repasse la PLO, la PLE ou le TAG correspondant en session 2.

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 et 2, pour un étudiant doublant son année :

- les notes de PLE, PLO et TAG ne sont pas conservées ; l'étudiant doublant doit repasser l'intégralité des épreuves de l'UE (3 notes).

Déroulement des sessions 1 et 2 en L1-L2-L3S5

Compétences évaluées	SESSION 1		SESSION 1 <i>Épreuve de substitution</i>	SESSION 2	NOTES
Pratique de la Langue écrite	CE	PE*	épreuve de PLE	épreuve de PLE	PLE (40%)
Pratique de la Langue orale	PO	CO*	épreuve de PLO	épreuve de PLO	PLO (40%)
Autoformation guidée	TAG	TAG	délai supplémentaire	délai supplémentaire	TAG (20%)

* Dans la mesure du possible, les épreuves de compréhension orale et de production écrite seront communes aux étudiants d'un même niveau et d'une même filière. Ces épreuves auront lieu le même jour, sur un même créneau.

LICENCE HUMANITES
1^{re} année – guide des études 2025-2026

Matière : LV2 : ESPAGNOL

Enseignant : *Aurore PERRIN et Sabine FLAHAUT*
Semestre : 1 et 2
Unité : C3 : Construire son identité professionnelle, individuelle et citoyenne
Crédits ECTS : 3

Programme et objectifs :

- Approfondissement de la connaissance de la langue espagnole. L'enseignement des langues vivantes en licence se réfère au Cadre Européen Commun de Référence pour les langues (CECRL). Il vise à l'acquisition et/ou au renforcement, tant à l'écrit qu'à l'oral, de compétences d'« utilisateur indépendant » (niveaux B1 et surtout B2 du cadre).
- Acquisition d'éléments de culture générale hispanique (littérature, cinéma, arts plastiques, etc.) à travers la découverte des grands noms et courants artistiques, classiques ou contemporains, de l'aire hispanophone.

- Méthodologie:

Les exercices proposés autour des différentes thématiques permettront de travailler successivement les 5 compétences du cadre européen : compréhension écrite et orale, production écrite, production orale en continu et en interaction.

Contrôle des connaissances

Contrôle continu : OUI

Examen final : NON

Type d'épreuve :

Documents autorisés : aucun

Dispositif LANSAD

La moyenne d'espagnol est constituée de 3 notes : 1) une note de pratique de la langue écrite (P.L.E.) 2) une note de pratique de la langue orale (P.L.O.) Si l'une des compétences n'a pas pu être évaluée (par exemple pour absence), l'étudiant se verra attribuer une note de 0/20. D'où l'importance de l'assiduité au cours, à toutes les séances... 3) une note de CRL : parallèlement au travail présentiel, vous effectuerez 10 heures de travail en autoformation sur l'application en ligne du Centre de Ressources en Langues. Pour ce faire, vous devez vous inscrire auprès d'un tuteur du Centre ressource en langues. Il faut ensuite se rendre sur le site de l'ULCO (<http://www.univ-littoral.fr/>).

LICENCE HUMANITES
1^{re} année – guide des études 2025-2026

Matière : **INFORMATIQUE (SAé)**

Enseignant : *Jocelyn DRUEL*
Semestre : **1 & 2**
Unité : **C3 : Construire son identité professionnelle, individuelle et citoyenne**
Crédits ECTS : **2**

Semestre 1 : INFORMATIQUE : Conception Graphique (24 heures)

Objectifs généraux

Produire des visuels, logos, affiches à destination de l'imprimerie ou des sites web

Descriptif du contenu

- Retouche photo et création graphique: bases, outils de dessin, retouches, calques, exportations
- Création de graphiques vectoriels: outils de texte, outils de dessin, vectorisation, exportation dans différents formats (png, jpeg, svg)
- Publication assistée par ordinateur : réalisation d'un journal ou d'une affiche

Organisation pédagogique

24 h TD

Modalités d'évaluation

Le module sera évalué par un contrôle continu :

- activités surveillées ou réalisées en autonomie :
 - * toute activité doit être rendue : en cas d'absence justifiée, se rapprocher de l'enseignant pour les modalités de rattrapage
 - * les étudiants dispensés de TD pourront passer toutes les activités surveillées en fin de semestre mais devront rendre les activités non surveillées en même temps que les autres

Session de rattrapage

- épreuve surveillée et/ou activités à réaliser en autonomie avant la session de rattrapage

Semestre 2 : INFORMATIQUE : Compétences Numériques (24 heures)

Objectifs généraux

Créer des documents textes structurés, concevoir des diaporamas, acquérir les bases du tableur et préparer à la certification PIX

Descriptif du contenu

- Traitement de texte : structure hiérarchique, mise en forme, illustrations, mise en page, méta-données et liens
- Diaporama : conception d'une présentation, mise en forme, enrichissement et diffusion
- Tableur : réalisation d'une feuille de calcul avec graphiques, formules, fonctions, adressage des cellules et formatage conditionnel
- Pix : préparation à la certification pix

Organisation pédagogique

20 h TD comprenant la session de certification

Modalités d'évaluation

Le module sera évalué par un contrôle continu :

- 50% par des activités surveillées ou réalisées en autonomie :
 - * toute activité doit être rendue : en cas d'absence justifiée, se rapprocher de l'enseignant pour les modalités de rattrapage
 - * les étudiants dispensés de TD pourront passer toutes les activités surveillées en fin de semestre mais devront rendre les activités non surveillées en même temps que les autres
- 50% par la certification pix (600 pix certifiés pour avoir 20) :
 - * avant cette certification, le candidat devra s'être positionné sur au moins 5 compétences sur <https://pix.fr>
 - * la session de certification est surveillée, dure 2h maximum et contrôle le niveau pix atteint par le candidat

Session de rattrapage

- 50% par des activités surveillées ou réalisées en autonomie
- 50% par les compétences pix

LICENCE HUMANITES
1^{re} année – guide des études 2025-2026

Matière :	METHODOLOGIE DOCUMENTAIRE
------------------	----------------------------------

Enseignant :	<i>Responsable : A. de Maupeou (BULCO)</i>
Semestre :	1
Unité :	C3 : Construire son identité professionnelle, individuelle et citoyenne
Crédits ECTS :	1

La méthodologie documentaire c'est l'art de savoir chercher ... et trouver des informations. Vous aurez besoin de ces compétences pour mener à bien vos recherches qui seront de plus en plus complexes au fil de vos études.

La BULCO est à la fois le lieu (physique et virtuel) pour vos recherches, mais aussi un partenaire qui vous accompagnera et vous aidera pour la réussite de vos études.

En L1, deux compétences doivent être acquises au semestre 1 :

1) Se repérer dans son environnement documentaire

Un dispositif de formation à distance, [CAP SUR LA METHODOC](#), permet d'acquérir progressivement des connaissances essentielles pour s'approprier les services et les ressources de la BU : **EMBARQUER** (se repérer dans son environnement documentaire), **CABOTER** (savoir trouver un document) et **VOGUER** (faire une recherche documentaire avancée à partir d'un sujet, évaluer les documents) **sont les niveaux que vous devez étudier :**

Compétences à acquérir : Connaître la BULCO / Identifier les documents et décrypter une référence bibliographique / Les trouver sur Calypso ou sur une base de données / Gérer son compte-lecteur / Faire une recherche documentaire avancée / Evaluer les niveaux d'information des documents

Estimation du temps de travail : **10 heures**

EVALUATION : questionnaire sur Moodle, espace « Réussite Méthodologie documentaire » (2 essais, la meilleure note prise en compte). Cette note compte pour 50% de la note du Module.

2) Initiation à l'intégrité scientifique : prévenir le plagiat

Les étudiants doivent également maîtriser **les règles de citation** pour ne pas plagier dans leurs travaux universitaires. La leçon « **Citer c'est gagner ! Prévenir le plagiat** » doit être suivie intégralement sur Moodle dans l'espace « Réussite Méthodologie documentaire ». C'est uniquement lorsqu'elle est terminée que s'ouvre un 2^e questionnaire portant sur l'identification du plagiat et les règles de citation.

Compétences à acquérir : identifier les différentes formes possibles du plagiat / Connaître les règles de citation selon le format Chicago A / Citation directe et citation indirecte / Rédiger une bibliographie

Estimation du temps de travail : **10 heures**

EVALUATION : questionnaire sur Moodle, espace « Réussite Méthodologie documentaire » (1 seule tentative). Cette note compte pour 50% de la note du Module.

Appui : des tuteurs pédagogiques sur rendez-vous

Crédits : 1 ECTS ?

Rattrapage proposé avec un questionnaire sur Moodle (une seule possibilité)

Responsable : Anne de MAUPEOU anne.de-maupeou@univ-littoral.fr

LICENCE HUMANITES
1^{re} année – guide des études 2025-2026

Matière :	HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE (XVII^e-XVIII^e siècles)
------------------	--

Enseignant : Cécilia TERNISIEN
Semestre : 2
Unité : C1 : Analyser un objet culturel
Crédits ECTS : 3

Objectifs

Comment, au fil des siècles, les Français se représentèrent-ils le monde qui les entourait ? Dans quelle mesure ces modes de représentation déterminèrent-ils les grands mouvements littéraires qui se succédèrent du XVII^e siècle jusqu'à notre XXI^e siècle ? Ce cours en licence 1, 2 et 3, conçu dans une perspective résolument chronologique, vise à brosser un large panorama de l'histoire culturelle de la France et de la fascinante « comédie humaine » dont la littérature est le vivant miroir. En cette deuxième année de licence, ce sont les XVII^e et XVIII^e siècles que nous étudierons.

Bibliographie indicative

Les étudiants pourront consulter les ouvrages suivants.

Histoire de la France des origines à nos jours, sous la dir. de G. DUBY, Paris, Larousse, 2006 (éd. orig. 1970-1972) (*Bibliothèque historique*).

Histoire culturelle de la France, sous la dir. de J.-P. RIOUX et J.-Fr. SIRINELLI, 4 vol., Paris, Éd. Seuil, 2004-2005 (éd. orig. 1997-1998).

Histoire de la France littéraire, sous la dir. de M. PRIGENT, 3 vol., Paris, Quadrige – PUF, 2006.

La Littérature française : dynamique et histoire, sous la dir. de J.-Y. TADIE, 2 vol., Paris, Gallimard, 2007 (*Folio Essais*, 495).

D'autres titres seront communiqués pendant le cours.

Contrôle des connaissances :

type d'épreuve : Questions de cours et de réflexion. (Les qualités orthographiques seront évaluées).

durée : 2 heures.

documents autorisés : *Aucun (sauf dérogation)*

LICENCE HUMANITES
1^{re} année – guide des études 2025-2026

Matière : CULTURE GENERALE

Enseignant : *Louis DIEU*
Semestre : 2
Unité : C1 : Analyser un objet culturel
Crédits ECTS : 4

Programme et objectifs :

Interdisciplinaire par nature, cet enseignement s'appuiera sur l'histoire des idées, avec des emprunts à la sociologie, aux lettres, à la psychologie, la philosophie ou encore l'histoire des arts. L'esprit du cours est de proposer des repères culturels pour éclairer l'actualité ainsi que quelques questions dites « socialement vives » (liées à la thématique de l'**identité**). La prise de parole est encouragée afin d'exercer collectivement son esprit critique dans le cadre d'un débat d'idées respectueux et argumenté.

Contenu du cours

Un cours introductif reviendra sur la notion même de « culture générale », ses contradictions, ses usages et ses enjeux dans la société contemporaine.

Le cours du semestre tâchera d'explorer la **thématique de l'identité** :

Objet de tous les fantasmes et crispations, en perpétuelle construction ou négociation, notre identité personnelle dépend aussi du collectif. Comment dépasser ce paradoxe ? Jusqu'où suis-je libre d'échapper aux assignations identitaires (couleur de peau, genre, orientation sexuelle, âge, etc), et comment la culture intervient dans cet effort pour « devenir soi » ?

Bibliographie :

De courtes lectures seront fortement conseillées d'une séance à l'autre : il s'agira d'articles de presse en lien avec la séance en cours (Le Monde, Sciences Humaines, Philosophie magazine, L'Histoire, presse culturelle spécialisée...), d'extraits de classiques de littérature française, ou encore de textes fondateurs émanant d'institutions diverses (Unesco, BNF, Vie-publique...).

Contrôle des connaissances :

Contrôle continu : non, mais le cours se bâtit (et valorise) la participation orale.

Type d'épreuve : composition sur une question de cours transversale.

Durée : 2h.

Documents autorisés : corpus de documents fourni.

LICENCE HUMANITES
1^{re} année – guide des études 2025-2026

Matière :	LE ROMAN 1 (OPTION)
------------------	----------------------------

Enseignant : Tina BIRAZ
Semestre : 2
Unité : C1 : Analyser un objet culturel
Crédits ECTS : 2

Programme et objectifs :

Histoire et théories du roman.
Le roman comme témoin de l'Histoire au XX^{ème} siècle.
L'analyse se construira à travers l'étude d'extraits d'œuvres emblématiques.

Bibliographie :

- M. Calle-Gruber, *Histoire de la littérature française du XX^e siècle ou les Repentirs de la littérature*, Paris, Honoré Champion, 2001.
- Pierre Chartier, *Introduction aux grandes théories du roman*, Paris, Armand Colin, 2005
- H. Mitterrand, *La Littérature française du XX^e siècle*, Paris, Armand Colin, coll. « 128 », 2017.

Contrôle des connaissances :

Examen final : oui
Type d'épreuve : Dissertation ou commentaire composé
Durée : 3 heures
Documents autorisés : non

LICENCE HUMANITES
1^{re} année – guide des études 2025-2026

Matière : LE THEATRE (OPTION)

Enseignant : Tina BIRAZ
Semestre : 2
Unité : C1 : Analyser un objet culturel
Crédits ECTS : 2

Programme et objectifs :

Wajdi Mouawad : *Regard en écho-localisation*

L'œuvre du dramaturge sera découverte à travers une série d'extraits.

Bibliographie :

- Robert Abirached (dir), *Le Théâtre français du XX^{ème} siècle*, L'Avant-Scène, 2011.
- Louise Vigeant, *Le Théâtre au XX^e siècle*, Revue de théâtre, numéro 44, 1987.

- Sandrine Montin, « Incendies de Wajdi Mouawad : une réécriture d'*Œdipe-Roi* », *Revue électronique des Lettres et Sciences Humaines*, numéro 3, 2016.
- Gaëtan Dupois, « Théâtre et transgressions, interroger les violences familiales dans *Tous les Oiseaux* de Wajdi Mouawad », in *Liens saccagés, comment dire les violences familiales*, Presses Universitaires de Rennes, 2021, p65-76.

- Wajdi Mouawad, *L'Ombre en soi qui écrit, Leçon inaugurale Du Collège de France*, 2025.

Contrôle des connaissances :

Examen final : oui

Type d'épreuve : Dissertation ou commentaire composé

Durée : 3 heures

Documents autorisés : non

LICENCE HUMANITES
1^{re} année – guide des études 2025-2026

Matière : PHILOSOPHIE GENERALE

Enseignant : Gilles LEVEQUE
Semestre : 2
Unité : C2 – Produire un discours argumenté oral ou écrit
Crédit ECTS : 4

Programme et objectif : Thème : La vérité.

La crédibilité de la science s'est effondrée au début du XXI^e siècle. Et si les énoncées scientifiques paraissent contestables pour la plupart, *a fortiori* en est-il ainsi de n'importe quel autre énoncé, inévitablement moins étayé. C'est le règne de la post-vérité : il n'y a plus de vérités, il n'y a plus que des croyances, et chacun se pense autorisé à croire ce qu'il veut.

Ce cours cherchera à comprendre pourquoi il en est désormais ainsi, et il tentera plus précisément de déterminer la responsabilité des penseurs postmodernes (les constructivistes pour faire vite) dans cette perte de crédit de la science.

Il nous faudra évaluer en premier lieu les arguments de ces penseurs (de Foucault à Latour), alors même qu'ils défendent des thèses en définitive ruineuses pour la démocratie.

Bibliographie :

BOGHOSSIAN Paul, *La peur du savoir. Sur le relativisme et le constructivisme de la connaissance*, Paris, Agone, 2009.

BOUDON Raymond, *L'art de se persuader des idées douteuses, fragiles ou fausses*, Paris, Fayard, 1990.

CALLON Michel et LATOUR Bruno (dir.), *La science telle qu'elle se fait*, Paris, La Découverte, 1990, en particulier l'Introduction et les textes 1, 2, 5 et 7.

FERRARIS Maurizio, *Manifeste du nouveau réalisme*, Paris, Hermann, 2014.

LÉVÊQUE Gilles, *Du réel au vrai. Essai de philosophie réaliste*, Paris, L'Harmattan, 2025, 2^e partie.

Contrôle des connaissances :

contrôle continu : non

type d'épreuve : Dissertation

durée : 2h

documents autorisés : non

LICENCE HUMANITES
1^{re} année – guide des études 2025-2026

Matière :	HISTOIRE XVII^e-XVIII^e
------------------	--

Enseignant :

Semestre : 1

Unité : C1 : Analyser un objet culturel

Crédits ECTS : 3

Objectif :

Programme :

Bibliographie :

Contrôle des connaissances

Contrôle continu :

Examen final :

Type d'épreuve :

Durée :

Documents autorisés : non

LICENCE HUMANITES
1^{re} année – guide des études 2025-2026

Matière :	HISTOIRE ET THEORIE DES MEDIAS
------------------	---------------------------------------

Enseignant : *Virginie WOJTKOWSKI*
Semestre : 2
Unité : C2 – Produire un discours argumenté oral ou écrit
Crédits ECTS : 4

Programme et objectifs :

Ce cours est une analyse critique du paysage médiatique et une introduction au journalisme. Il offre une initiation aux médias et à la production journalistique. Il commence par une découverte des grands principes qui régissent le fonctionnement des médias, de la ligne éditoriale à l'analyse des usages. Explorer différentes sources et réfléchir à la façon dont l'information est construite et diffusée sera l'un des objectifs de ce cours. La seconde partie du module est consacrée à la pratique journalistique, avec la création d'un projet collectif qui permet d'expérimenter l'écriture et les techniques propres à une rédaction. Par la production, vous devenez acteur de votre propre expérience journalistique.

Bibliographie :

BRISTIELLE Antoine, Qui fait l'opinion ? Crises démocratiques et nouveaux médias, Fayard, 2024.
Collectif, Devenir journaliste : le métier vu du terrain, Éditions La Presse, 2025.
FROISSART Pascal. L'invention du fact-checking. Paris : Presses Universitaires de France (PUF), 2024.
LEVENEUR MARTEL Laurence, Mythes et réalités de la télévision sociale : chaînes de télévision et réseaux sociaux, Éditions INA, 2024.
VANDERPOOTEN Gilles, Imaginer le monde de demain, le rôle positif des médias, Actes Sud, Domaine du possible.

Contrôle des connaissances :

contrôle continu :
type d'épreuve :
durée :
documents autorisés :

LICENCE HUMANITES
1^{re} année – guide des études 2025-2026

Matière :	PROJET PROFESSIONNEL PERSONNEL (PPP)
------------------	---

Enseignant : *A confirmer*
Semestre : 1 et 2
Unité : C2 – Produire un discours argumenté oral ou écrit
Crédits ECTS : 2

Programme et objectifs :

Séance 1 : présentation du module, liste des différents intervenants explicitation des attendus concernant le dossier.

Lors des séances de TD, les étudiants devront réaliser (du moins amorcer le travail) :

- présentation personnelle, regard introspectif de l'étudiant sur son parcours
- état des lieux des secteurs, des métiers que les étudiants aimeraient exercer
- réalisation d'un "poster" sur un métier
- vérification de la cohérence du projet / Réfléchir à un "plan B"
- mise en forme d'un tableau d'inspiration
- réalisation d'un tableau des différents savoirs : analyse réflexive

Bibliographie:

Pas de bibliographie spécifique pour ce module

Contrôle des connaissances

Contrôle continu : rapport d'étonnement relatif à l'intervention d'un intervenant + dossier individuel PPP

Examen final :

Type d'épreuve : dossier écrit à constituer qui regroupe l'ensemble des activités réalisées

Documents autorisés : internet, informatique = le dossier sera à déposer sur moodle dans l'espace dédié.

Réglementation des examens en LICENCE (et LANSAD)
A compter de la rentrée 2021 /2022
Adoption CFVU du 13/04/2021
Adoption CFVU du 29/11/2022 (LCeR)

Préalable :

- Texte de référence : arrêté du 30/07/2018 sur la licence
- Les parcours de licence sont organisés en semestre, en blocs de connaissances et de compétences et en unités d'enseignement.

La définition **de blocs de connaissances et de compétences** vise à valider et attester l'acquisition d'ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice en autonomie d'une activité professionnelle.

La licence sanctionne un niveau validé par l'obtention de 180 crédits européens.

1. Inscription et progression

- L'inscription administrative est annuelle ; elle s'effectue dans un parcours de formation, conformément aux dispositions nationales.
- L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres ou au début de chaque semestre, avec possibilités de modification, au plus tard dans le mois qui suit le début du semestre d'enseignement.
- L'étudiant peut s'inscrire de droit dans l'année d'études suivante de son parcours dès lors qu'il a validé l'ensemble de l'année ou des années précédentes (**attention : compatibilité avec les blocs de compétences**).
- Progression : les conditions de la progression (L1/L2 et L2/L3) sont définies par chaque département pédagogique.

Ex : * Note supérieure ou égale à 08/20 dans le semestre non acquis

* UE fondamentales acquises ou pas

A défaut d'indications, le principe suivant sera appliqué : un semestre acquis pour progresser. Aucune inscription n'est possible en L3 si un seul semestre est acquis en L1.

2. Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) :

a) cadrage réglementaire

- Les présentes règles communes de contrôle des connaissances et des Compétences s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par **l'article L. 613-1 du code de l'éducation** et la circulaire n°2000-033 du 01/03/2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics d'enseignement supérieur.
- Les établissements précisent les modalités de l'évaluation, la place respective des épreuves écrites et orales, ainsi que les modes spécifiques de validation des diverses activités pédagogiques et, notamment les périodes ou des projets conduits individuellement ou collectivement en milieu professionnel.

- MCCC ou règlement des études ou règlement des examens

Le règlement des études est proposé par le Président du Jury et par le jury du diplôme, avalisé par le conseil de département dans le respect des MCCC adoptées en CFVU et transmis pour validation définitive au Président de l'université.

Chaque département doit communiquer au Service Universitaire de l'Accueil, de l'Information et de l'Orientation, et de l'Insertion Professionnelle (SUAIO/IP) et à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE), le guide des études et les modalités de contrôle des connaissances (L613-1) propres à chacun des diplômes qui relèvent de sa compétence.

- La diffusion des modalités particulières à chaque formation est faite aux étudiants au plus tard un mois après la reprise des enseignements : aucun changement ne peut intervenir après cette date.
- Modifications possible si prévu dans MCCC (ex : épreuve orale pour épreuve écrite)
- Publicité : La publicité est suffisante si :
 - *Le règlement des études est consultable au secrétariat pédagogique après information des étudiants
 - *Le règlement des études est accessible facilement par les étudiants (lieu bien repéré)
 - *Le règlement des études est distribué aux étudiants

b) Validation des parcours de formation

- **Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.** Les modalités de contrôle continu prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant et, s'il le souhaite, la consultation des copies.

Les MCCC tiennent compte des contraintes spécifiques des étudiants en régime spécial d'études.

L'évaluation continue est privilégiée et permet une acquisition (et vérification) progressive tout au long de la formation (arrêté licence) hors régime spécial d'études mentionné par l'art. 12 de l'arrêté du 22/01/2014 modifié fixant le cadre national des formations.

Modalités variées :

- présentiel ou en ligne
- épreuves écrites ou orales
- remise de travaux ou de projets
- mise en situations ou d'observation en milieu professionnel

- Contrôle continu et examen terminal.

Plusieurs modalités de calcul de la note finale des Eléments Constitutifs (EC) ou Unité d'Enseignement (UE) sont envisageables et sont déclinées dans le règlement des études. Les décisions prises ne peuvent plus varier dans l'année.

- **Anonymat** : Les modalités des examens terminaux (écrits) doivent veiller à garantir l'anonymat des copies, autant que faire se peut.

- Capitalisation :

*Au sein d'un parcours de formation, **les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne** (la note est conservée même en cas de redoublement et l'étudiant ne peut repasser l'épreuve).

L'acquisition de l'unité d'enseignement entraîne l'acquisition des crédits correspondants.

Chaque formation fixe la valeur en crédits européens de chaque UE.

*** De même sont capitalisables les éléments constitutifs des unités d'enseignement, dont la valeur en crédits est également fixée.**

* Lorsqu'un étudiant change d'établissement pour poursuivre son cursus dans une même formation (mention identique) :

- les crédits obtenus dans le cas de validation d'année(s) et/ou de semestre(s) entier(s), délivrés dans l'établissement d'origine, lui sont définitivement acquis ;
- les crédits acquis dans le cas de validation d'UE ou d'EC faisant partie de semestres non-acquis, sont repris sous l'autorité du président du jury (à la hauteur des crédits capitalisés) ;

- Compensation :

Compensation et obtention du diplôme :

*** La compensation s'effectue au sein des unités d'enseignement (UE).**

Elle s'effectue également au sein de regroupements cohérents d'UE, organisées notamment en blocs de connaissances et de compétences clairement identifiés dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences communiquées aux étudiants.

Par décision de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation, **un dispositif spécial de compensation** peut être mis en œuvre qui permette à l'étudiant d'en bénéficier à divers moments de son parcours et, notamment, lorsqu'il fait le choix de se réorienter, d'effectuer une mobilité dans un autre établissement d'enseignement supérieur français ou étranger ou d'interrompre ses études. Ce dispositif a pour but de permettre à un étudiant qui le souhaite en fonction de son projet personnel d'obtenir à divers moments de son parcours un bilan global de ses résultats et d'obtenir ainsi la validation correspondante en crédits. Le dispositif est placé sous la responsabilité du jury du diplôme et les règles de compensation prennent en compte la nécessaire progressivité des études.

- * **Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque UE constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation choisies par la formation.**

Au sein d'un parcours de formation, les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.

L'acquisition des UE emportent des crédits européens correspondants.

Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits.

- Seconde Chance

L'article 12 de l'arrêté du 30/07/2018 prévoit que les MCCC sont organisées de telle sorte qu'elles garantissent à l'étudiant de bénéficier d'une seconde chance. Pas de délai entre évaluation initiale et seconde chance.

Plusieurs formes possibles :

- * une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale (« rattrapages classiques »)
- * En cas d'évaluation continue intégrale, la seconde chance doit être comprise dans ses modalités de mise en œuvre
- * L'étudiant bénéficie, de droit, d'une évaluation de substitution dans des conditions définies par l'établissement, lorsqu'il a des contraintes particulières, notamment s'il bénéficie d'un régime spécial d'études (arrêté du 22/01/2014 MAJ).

Il convient que les épreuves de rattrapage soient conçues de sorte à assurer une égalité de traitement avec les étudiants de la session principale.

Sauf dispositions contraires prévues dans le guide des études, les notes de contrôle continu de session 1 sont conservées en session 2.

SYNTHESE

***Préalable :** la meilleure des notes obtenues en session initiale et seconde chance est conservée.*

	Semestre 1 et Semestre 2		
Evaluation Initiale (session 1)	Epreuve passée		
	OUI	NON (ABI*)	NON (ABJ*)
2ème chance			
Epreuve de Substitution : contraintes reconnues par le jury et rég. Spéciaux	NON	NON	OUI
Evaluation Supplémentaire (session 2 : rattrapage) :	OUI	OUI	OUI

* ABI : Absence Injustifiée – ABJ : Absence Justifiée

- **Session d'examen** : l'ensemble des opérations visant au contrôle des connaissances et se terminant par une décision de jury.

- **BONUS**

Prise en compte du sport, des langues, de la pré-pro, de toute autre discipline enseignée dans une filière de l'ULCO prise en option par l'étudiant, et d'autres types d'investissements en relation avec les études (ateliers d'expression artistique, stage facultatif, évaluation des Emplois Apprentis Professeurs, DU Engagement Etudiant...) en plus du programme normal.

Le bonus est fixé à 3% du total maximum des points : 20/20 ($20 \times 3\% = 0,6$ point) :

Note obtenue en activité Bonus dans l'UE	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Nombre de points ajoutés à la moyenne de l'UE / 20	0,0	0,33	0,36	0,39	0,42	0,45	0,48	0,51	0,54	0,57	0,6

Le bonus s'applique dans une UE identifiée par la composante sur chacun des semestres et se traduit par une note sur 20, sans attribution de crédits.

Important :

* Si plusieurs activités à points bonus sont suivies par un étudiant pendant un semestre donné : la meilleure des notes est conservée

* Seules les notes de bonus supérieures à 10/20 sont prises en compte

3. Jurys et Résultats

- Jurys : L. 613-1 du code de l'éducation :

Le président de l'université nomme le président et les membres des jurys.

Leur composition comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.

La composition des jurys est publique.

Il est recommandé d'organiser un jury unique et donc jury SUPRA si une même formation est dispensée sur deux sites

Le président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation de l'unité d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui.

- Résultats

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants.

Les étudiants ont droit, sur leur demande et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien.

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation arrête les modalités de communication et d'entretien qui sont mises en œuvre par les équipes pédagogiques et peuvent donner lieu à un accompagnement.

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme est fournie aux étudiants trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats (respect du délai autant que faire se peut). La délivrance du diplôme définitif, signé par les autorités concernées, intervient dans un délai inférieur à six mois après cette proclamation.

Le Président du Jury est responsable de la transmission des procès-verbaux à la DEVE

Les procès-verbaux d'examen des deux sessions de l'année doivent être transmis le plus rapidement possible à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE) pour la fin de l'année universitaire (voir calendrier).

Afin de respecter l'article 6 de la LOI du 17/07/1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, « ne sont communicables qu'à l'intéressé les documents administratifs portant appréciation ou jugement de valeur sur une personne physique, nommément désignée ou identifiable. »

Les résultats (admis, ajourné et AJAC) sont affichés, mais pas les notes de chaque étudiant.

S'il s'agit de publier les notes des étudiants, les notes sont considérées comme des données à caractère personnel et ne doivent être accessibles que de l'étudiant concerné après authentification.

- **Redoublement** : Le redoublement est de droit et sans limite dans les filières non sélectives.

4. Assiduité et incidents pendant les examens

- **L'assiduité** est définie par l'arrêté du 30/07/2019.

Le Président de l'université détermine les conditions de scolarité et d'assiduité des étudiants par type d'enseignement (enseignements en présentiel : CM et TD ou TP, les enseignements à distance, les enseignements mobilisant les outils numériques, les projets individuels et collectifs notamment) : les étudiants sont vivement incités à assister à toutes les formes d'enseignement et d'évaluation.

Obligation pour chaque étudiant de procéder à son inscription pédagogique.

Respect des engagements pris dans le contrat pédagogique de réussite.

En cas de non-respect, l'étudiant est tenu de justifier de son absence par tous moyens.

Certaines dispenses d'assiduité sont tolérées (voir arrêté 30/07/2019).

Les conditions de scolarité et d'assiduité sont présentées annuellement à la CFVU et au CA. L'étudiant boursier sur critères sociaux doit remplir les conditions générales de scolarité et d'assiduité.

Etudiants boursiers : En application des articles L. 612-1-1 et D. 821-1 du Code de l'éducation, l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être régulièrement inscrit (inscription administrative et pédagogique) et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés, réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation et se présenter aux examens, faute de quoi le versement de la bourse est suspendu et un ordre de reversement est émis pour obtenir le remboursement des mensualités de bourse indûment perçues.

Etudiants non boursiers : aucune condition d'assiduité

- Absence et certificat médical

La justification d'une absence par la production d'un certificat médical est une possibilité offerte aux étudiants, y compris dans les MCCC, mais elle n'a pas de caractère obligatoire.

- Incidents pendant les examens

* Retard

Les étudiants doivent être présents 15mn dans la salle d'examen avant le début de l'épreuve.

Les retards individuels sont exceptionnels et doivent être justifiés.

Ils sont soumis à l'appréciation du Président du Jury ou de son représentant dans la salle sous réserve qu'aucun étudiant n'ait quitté la salle.

Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

En cas de circonstances exceptionnelles (grève, conditions météorologiques notamment), le président de jury ou le Vice-Président en charge de la Formation si nécessaire peut décider, soit de retarder le commencement de l'épreuve en fonction de la durée supplémentaire d'acheminement des candidats, soit de la reporter à une date ultérieure.

Le procès-verbal d'examen doit indiquer le nom des étudiants retardataires avec leur heure d'arrivée.

* Absence justifiée ou non justifiée

Un étudiant sera déclaré en absence justifiée s'il présente un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen ; la justification sera appréciée par le jury au regard de situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne...).

Un étudiant sera déclaré en absence injustifiée si le justificatif n'est pas recevable ou s'il n'a pas de justificatif.

Application du principe :

Evaluation initiale (session 1) :

- * un étudiant absent injustifié à une épreuve ou matière en session 1 sera défaillant et pourra repasser l'épreuve ou la matière en seconde chance (session 2).
- * un étudiant absent justifié à une épreuve ou matière en session 1 pourra repasser l'épreuve ou la matière en seconde chance (épreuve de substitution).

Evaluation supplémentaire (session 2): un étudiant absent à une épreuve ou matière :

- S'il était présent en session 1 : la note de session 1 est reprise sauf dispositions particulières dans le guide des études de la formation
- S'il était déjà absent en session 1 :
 - ➔ Absence justifiée : le jury peut exceptionnellement statuer sur les résultats de l'étudiant et décider de le déclarer admis
 - ➔ Défaillant : l'étudiant est défaillant s'il est encore absent injustifié

Absence justifiée ou injustifiée et contrôle continu : le guide des études de la formation définira les principes applicables.

5. Délivrance des Diplômes et mentions

Obtention du diplôme intermédiaire de DEUG :

Le jury délibère systématiquement, à l'issue des quatre premiers semestres du cycle Licence, en vue de la délivrance du DEUG.

Pour obtenir le diplôme de DEUG, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des deux années qui le composent (L1 et L2).

La délivrance de ce diplôme intermédiaire est possible ; l'étudiant devra en faire la demande.

Obtention du diplôme final de licence

Pour obtenir le diplôme de Licence, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des trois années qui le composent (L1, L2 et L3).

Mentions de réussite

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme : moyenne générale du L3 (semestres 5 et 6) dans le cadre de l'obtention de la licence. Attribution de la mention Passable : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20

Attribution de la mention Assez Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20

Attribution de la mention Très Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20

6. Régime Spécial d'Etudes : art 12 arrêté du 22/01/2014 (mis à jour par l'arrêté du 30/07/2018)

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation fixe les modalités pédagogiques spéciales prenant en compte les besoins spécifiques d'étudiants dans des situations particulières, notamment aux étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne, aux femmes enceintes, aux étudiants chargé de famille, aux étudiants en situation de handicap, aux étudiants engagés dans plusieurs cursus, aux étudiants en besoins éducatifs particuliers, aux étudiants en situation de longue maladie, aux étudiants entrepreneurs, aux artistes et sportifs de haut niveau et aux étudiants exerçant les activités mentionnées à l'art. L 611-11 du code de l'éducation.

*** Sportifs de haut niveau (SHN)**

Le SUAPS peut attester de ce statut de SHN et diffusera la liste des étudiants SHN largement dans les départements et composantes.

Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'aménagements particuliers liés à ce statut doivent apporter un justificatif et donner le calendrier des compétitions.

Les étudiants bénéficiant de ce statut doivent informer les départements des changements de calendrier au moins 15 jours avant.

Le SUAPS enverra la liste des étudiants ayant une pratique sportive et participant à des compétitions (hors SHN).

Les formations éviteront de placer les contrôles continus et les examens le jeudi après-midi.

Epreuves de substitution proposée par la formation.

Une date limite est à fixer pour se déclarer SHN : la commission SUAPS se réunit en juin, mi-octobre et mi-novembre.

*** Handicap**

Respect des textes réglementaires visés plus haut.

Le médecin et les infirmières évaluent les besoins et aménagements nécessaires, en lien avec les responsables pédagogiques.

La Commission Consultative Handicap (CCH) émet un avis et le Président décide des mesures d'accompagnement.

Le BVE assure la mise en place et le suivi des mesures d'accompagnement

*** Statut d'Etudiant Salarié**

Peuvent demander à bénéficier de ce statut, les étudiants-salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne.

Il doit attester de son statut de salarié (attestation de l'employeur).
Il est dispensé d'assiduité à l'ensemble des enseignements.
Il peut ne pas passer le contrôle continu et est invité à passer l'examen terminal.
Si seul le contrôle continu est proposé, un examen terminal doit être prévu pour l'étudiant salarié.

*** Les étudiants « empêchés »**

Sont concernés les étudiants qui ne rentrent pas dans la catégorie des étudiants en situation de handicap et qui présentent un problème de santé temporaire (foulures, entorses, hospitalisation, plâtre...).

Des aménagements peuvent être mis en place selon les ressources disponibles (personnel, matériel) de la formation et sont sous sa responsabilité

La demande d'aménagement se fait auprès d'un médecin du SUMPPS, par l'étudiant, qui rédige un avis médical à validité temporaire.

L'étudiant doit déposer le document, dans un délai de deux jours ouvrables avant la date de l'évaluation, auprès du service scolarité de la formation concernée.

L'aménagement d'examens est pris en compte par la formation en fonction des règles d'organisation de l'examen.

*** Autres situations particulières :**

Principe : application du régime salarié

Statut	Justificatifs
Artiste de haut niveau	Inscription au conservatoire ou école des beaux-arts.
Étudiant suivant un double cursus	Certificat de scolarité
Étudiant effectuant un service civique	Contrat d'engagement
Étudiant participant à la réserve militaire	Contrat d'engagement
Étudiante enceinte	Certificat médical, attestation de grossesse
Étudiant chargé de famille	Livret de famille

7. Examens

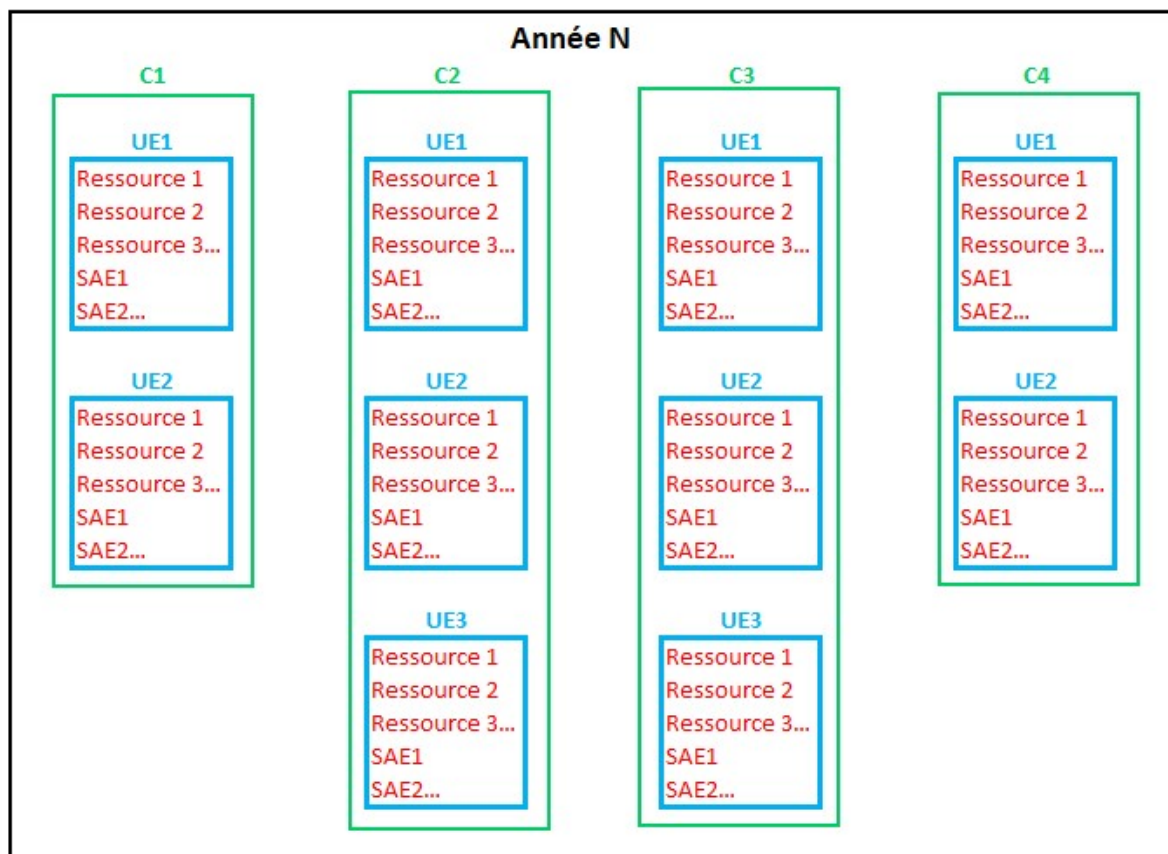
- Le sujet d'examen doit spécifier clairement les documents autorisés et outils numériques ou connectés autorisés, à défaut aucun document ne peut être utilisé par l'ensemble des étudiants.

Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences pour les licences LCeR, à compter de la rentrée 2022/2023

Compensation et obtention du diplôme :

Le diplôme s'obtient : soit par acquisition de chaque EC, UE ou compétence constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation suivantes :

Compensation	Des éléments constitutifs au sein d'une Unité d'Enseignement	Les éléments constitutifs (ressources ou SAé) sont validés par compensation au sein d'une UE dès lors que la moyenne de l'UE est supérieure ou égale à 10/20. Cette dernière est obtenue par la moyenne pondérée des EC affectés de leurs ECTS.
	Des unités d'enseignement au sein d'une même compétence	Les unités d'enseignement associées à une même compétence d'une même année sont validées par compensation dès lors que la moyenne de la compétence de l'année est supérieure ou égale à 10/20. Cette dernière est obtenue par la moyenne pondérée des unités d'enseignements affectées de leurs ECTS.
	Des compétences au sein de l'année	Les compétences peuvent être validées par compensation au sein d'une même année dès lors que la moyenne de l'année (obtenue par la moyenne pondérée des compétences affectées de leurs ECTS) est supérieure ou égale à 10/20 et que la note obtenue pour chaque compétence est supérieure ou égale à 8/20.



Capitalisation :

Au sein d'un parcours de formation, **les éléments constitutifs, les unités d'enseignement et les compétences sont définitivement acquis et capitalisés dès lors que l'étudiant les a validés, que ce soit directement (note supérieure ou égale à 10/20), ou par compensation.** La note est conservée même en cas de redoublement et l'étudiant ne peut repasser les épreuves afférentes. L'acquisition de l'EC, de l'UE ou de la compétence entraîne l'acquisition des crédits ECTS correspondants.

Chaque formation fixe la valeur en crédits européens de chaque EC et de chaque UE.

Progression :

L'étudiant peut s'inscrire de droit dans l'année d'études suivante de son parcours dès lors qu'il a validé l'ensemble de l'année et des années précédentes.

Dans le cas où l'étudiant ne valide pas l'ensemble de l'année, il pourra, sous conditions, bénéficier du statut d'Ajourné Autorisé à Composer (AJAC). Les conditions pour bénéficier de ce statut sont définies par chaque département pédagogique et précisées dans le guide des études de la formation.

(Ex : Compétences fondamentales acquises ou un minimum de compétences acquises)

Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences en LanSAD en Licence

Ce cadrage concerne les langues 1 mais également les 2^e ou 3^e langues obligatoires ou en option obligatoire.

- **L1-L2-L3S5**

Chaque étudiant est évalué en langues au moyen de 6 évaluations donnant lieu à 3 notes par semestre.

Les évaluations de compréhension orale (CO) et de production orale (production en continu et/ou interaction) (PO), donnent lieu à **une note de Pratique de la Langue Orale (PLO) représentant 40% de la note semestrielle.**

Les évaluations de compréhension écrite (CE) et de production écrite (PE), donnent lieu à **une note de Pratique de la Langue Ecrite (PLE) représentant 40% de la note semestrielle.**

En complément des enseignements, les étudiants effectuent au minimum 10 heures de travail en autoformation guidé au Centre de Ressources en Langues (dans les lieux d'accueil du CRL) ou à distance sur Internet. Ce travail, évalué en deux périodes, donne lieu à une **note de Travail en Autoformation Guidée (TAG) représentant 20% de la note semestrielle.**

L'autoformation est comprise comme le moment où l'étudiant choisit ses modalités d'apprentissage avec les moyens offerts par le dispositif LanSAD (outils du CRL, ateliers de conversation, tutorat, CALAO...), en fonction de son niveau de départ, de son potentiel et de ses objectifs. Elle est guidée par l'enseignant qui prendra en compte dans sa notation : la réalisation effective des dix heures de travail, la régularité, la cohérence, la description et l'analyse du travail effectué (« carnet de bord »).

Le niveau minimum requis en Licence est le **niveau B1+ du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL)**. En Master, le niveau minimum requis est le niveau B2+ du CECRL.

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 :

- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est supérieure à 10, la note est conservée en session 2 ;
- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est inférieure à 10, l'étudiant repasse la PLO, la PLE ou le TAG correspondant en session 2.

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 et 2, pour un étudiant doublant son année :

- les notes de PLE, PLO et TAG ne sont pas conservées ; l'étudiant doublant doit repasser l'intégralité des épreuves de l'UE (3 notes).

Déroulement des sessions 1 et 2 en L1-L2-L3S5

Compétences évaluées	SESSION 1		SESSION 1 <i>Épreuve de substitution</i>	SESSION 2	NOTES
Pratique de la Langue écrite	CE	PE*	épreuve de PLE	épreuve de PLE	PLE (40%)
Pratique de la Langue orale	PO	CO*	épreuve de PLO	épreuve de PLO	PLO (40%)
Autoformation guidée	TAG	TAG	délai supplémentaire	délai supplémentaire	TAG (20%)

** Dans la mesure du possible, les épreuves de compréhension orale et de production écrite seront communes aux étudiants d'un même niveau et d'une même filière. Ces épreuves auront lieu le même jour, sur un même créneau.*

- **L3S6**

Intégration du CLES en L3 – semestre 6

En plus des évaluations du semestre en langues, le semestre 6 de L3 intègre une note de CLES (Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur) à hauteur de 50% de la note semestrielle de langue 1. L'étudiant doit donc se présenter au CLES dans la langue choisie en langue 1.

Toute autre certification que le CLES pourra faire l'objet d'une validation, totale ou partielle, par la Commission LanSAD. Par ailleurs, une certification (CLES ou autre) obtenue antérieurement à la L3S6 sera prise en compte par la Commission LanSAD.

L'orientation des étudiants vers le CLES B2 ou le CLES B1 sera effectuée en fonction des résultats obtenus au test de positionnement, ou sur proposition de l'enseignant, après accord du Président du jury CLES.

Déroulement des sessions 1 et 2 en L3S6

Compétences évaluées	SESSION 1		SESSION 1 <i>Épreuve de substitution</i>	SESSION 2	NOTES
Pratique de la Langue écrite	CE	PE*	épreuve de PLE	épreuve de PLE	PLE (20%)
Pratique de la Langue orale	PO	CO*	épreuve de PLO	épreuve de PLO	PLO (20%)
Autoformation guidée	TAG	TAG	délai supplémentaire	délai supplémentaire	TAG (10%)
CLES	Session unique		<i>Orientation vers les épreuves de substitution, sans possibilité d'obtenir la certification</i>	<i>Orientation vers les épreuves de session 2, sans possibilité d'obtenir la certification</i>	CLES (50%)

* Dans la mesure du possible, les épreuves de compréhension orale et de production écrite seront communes aux étudiants d'un même niveau et d'une même filière. Ces épreuves auront lieu le même jour, sur un même créneau.

Tableau de conversion des compétences évaluées au sein d'une même session CLES en notes pour les étudiants de L3S6 (1 compétence B2 = 5 points / 1 compétence B1 = 4 points)**

COMPÉTENCES VALIDÉES	0 compétence B1	1 compétence B1	2 compétences B1	3 compétences B1	4 compétences B1
0 compétence B2	0	4	8	12	16
1 compétence B2	5	9	13	17	
2 compétences B2	10	14	18		
3 compétences B2	15	19			
4 compétences B2	20				

** Attention, le CLES B2 est obtenu si et seulement si toutes les compétences de niveau B2 sont validées au moment de leur évaluation ; le CLES B1 est obtenu si et seulement si toutes les compétences de niveau B1 (ou B2) sont validées au moment de leur évaluation.

Bonus Centre de Langues (LV2-LV3) et CLES

Les enseignements facultatifs suivis dans le cadre du Centre de Langues donnent lieu à des évaluations sur le même format que celles prévues dans les MCCC LanSAD de Licence (cf. supra), mais n'incluent que 5 heures minimum de travail en autoformation guidé (TAG). Le CLES n'est pas intégré dans les notes finales de L3-S6.

La moyenne des 3 notes donne lieu à une note prise en compte dans le Bonus chaque semestre.

Au Centre de Langues, un étudiant ne peut pas s'inscrire dans un cours dont il maîtrise déjà parfaitement la langue enseignée (niveau C2 du CECRL). Si un étudiant a déjà validé un niveau dans une langue, il devra alors obligatoirement s'inscrire dans le niveau supérieur, s'il se réinscrit dans cette même langue, l'année suivante.

La réussite totale ou partielle au CLES (ou autre certification) dans une langue autre que la langue 1 donne lieu à l'attribution d'une note bonus selon les tableaux de conversion des notes CLES en Licence pour le 2^e semestre de l'année d'études en cours.

De même toute certification en langue, en dehors des cas énoncés ci-dessus, pourra faire l'objet d'une demande de conversion en points bonus par la Commission LanSAD.

Mise en place d'un congé pour convenance personnelle

Adoption par la CFVU du 24/06/2025

Précisions, rentrée 2026 :

- *Public concerné : tous les étudiants sauf les étudiants relevant de la formation continue (FC) et de l'apprentissage*
- *Délai pour déposer un certificat médical justifiant de l'absence en période de contrôle continu ou d'examen : afin de respecter le délai prévu dans la réglementation des examens adoptée par les conseils pour le contrat d'établissement 2020 (voir ENT), le délai maximum est de 5 jours suivant le contrôle ou l'examen.*

Cette proposition de congés fait initialement suite à une sollicitation des élus étudiants, afin de tenir compte des difficultés des personnes étudiantes souffrant de dysménorrhées sans nécessité d'une adaptation particulière (hors RSE). Dans le cadre des réflexions sur sa mise en place, il est apparu que les étudiants pouvaient également être amenés à s'absenter pour des raisons personnelles nonmédicales. Cela peut aller par exemple du décès d'un proche, à une convocation à la préfecture, etc.

L'Université du Littoral Côte d'Opale a ainsi souhaité faciliter le parcours de ses étudiants en proposant de mettre en place un congé pour convenances personnelles ouvert à tous et toutes.

Il est essentiel de souligner qu'aucun.e étudiant.e n'a d'intérêt à manquer des cours dans l'optique de l'obtention de son diplôme.

10 jours d'absences justifiées par an seraient octroyés sans justificatif médical, à raison de 2 jours consécutifs au maximum. Ce congé entre dans le régime des absences justifiées pour contrôle d'assiduité.

Ces absences pourront être demandées dans le délai maximum de 48 heures qui précède ou qui suit le jour de l'absence à l'aide d'une attestation sur l'honneur.

Selon la fréquence des absences et le motif évoqué dans l'attestation, la validation de cette absence pourra s'accompagner d'une information sur le Service Santé Etudiant pour un éventuel accompagnement dans la prise en charge de troubles de la santé.

En cas d'absence en période de contrôle continu ou d'examen, cette absence ne pourra être considérée comme justifiée que par un certificat médical fourni dans un délai maximum de 5 jours suivant le contrôle ou l'examen.

Un retour sur le dispositif sera réalisé après une année de mise en œuvre afin de juger de son efficacité et de son éventuelle modification le cas échéant.